

**SUBVENTIONS À L'INNOVATION EN ÉDUCATION
À LA CITOYENNETÉ AU MANITOBA**



FORMULE DE DEMANDE 2011-2012

Date d'échéance : le 21 octobre 2011

Renseignements sur l'école :

Nom de l'école :		Division scolaire :	
Adresse :		Prénom du directeur :	
Ville/village :		Nom du directeur :	
Code postal :		Courriel du directeur :	
N° de tél. :		Signature du directeur :	
N° de téléc. :			

Renseignements sur le projet :

Titre du projet :	
Principaux thèmes du projet :	
Objectifs du projet :	
Enseignant responsable du projet :	
Courriel de l'enseignant responsable du projet (à l'école) :	
Autres enseignants participant au projet :	
Année(s) d'études participante(s) :	
N ^{bre} d'élèves qui participeront :	

S'agit-il d'un nouveau projet? OU Une prolongation d'un projet existant?

S'il s'agit d'une prolongation d'un projet existant, décrivez brièvement ce qui a été accompli jusqu'à présent :

Veillez annexer une description détaillée de la façon dont votre projet fait participer les élèves à l'éducation à la citoyenneté (deux pages au maximum). Prenez bien soin d'indiquer comment votre projet tentera :

- de permettre aux élèves de faire entendre leur voix;
- de faire vivre la démocratie dans la salle de classe en faisant participer les élèves à un processus d'établissement d'objectifs et de planification axé sur la collaboration;
- de faire appel à l'apprentissage expérientiel ou pratique;
- d'amener les élèves à discuter, à interagir ou à résoudre des problèmes avec des membres de la collectivité;
- d'avoir une portée locale, nationale ou mondiale;
- de trouver des moyens novateurs de partager les résultats avec les milieux éducatifs.

Veillez noter que l'achat et la mise en œuvre de programmes d'études pré-emballés ne sont pas admissibles dans le cadre de ce programme de subvention.

Renseignements sur le budget :

Description de l'utilisation prévue des fonds :	Coûts (1 000 \$)

Les subventions visent à couvrir les dépenses qui ne seraient pas normalement assumées par les divisions scolaires. Exemples de dépenses admissibles : absence autorisée pour la planification des programmes; frais de déplacement pour le transport des élèves à des endroits liés au programme; honoraires des orateurs invités. Exemples de dépenses non admissibles : appareils-photos; manuels scolaires; documents de programme d'études; fournitures scolaires telles que le papier, les marqueurs, le ruban adhésif; ordinateurs; progiciels et trousse.

Veillez envoyer vos demandes à :

Denise Gerrard, Division Jeunesse Manitoba, 800, avenue Portage, bureau 310, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
Télé. : 204 945-5726; courriel : denise.gerrard@gov.mb.ca; tél. : 945-0901 ou 1 800 282-8069, poste 0901